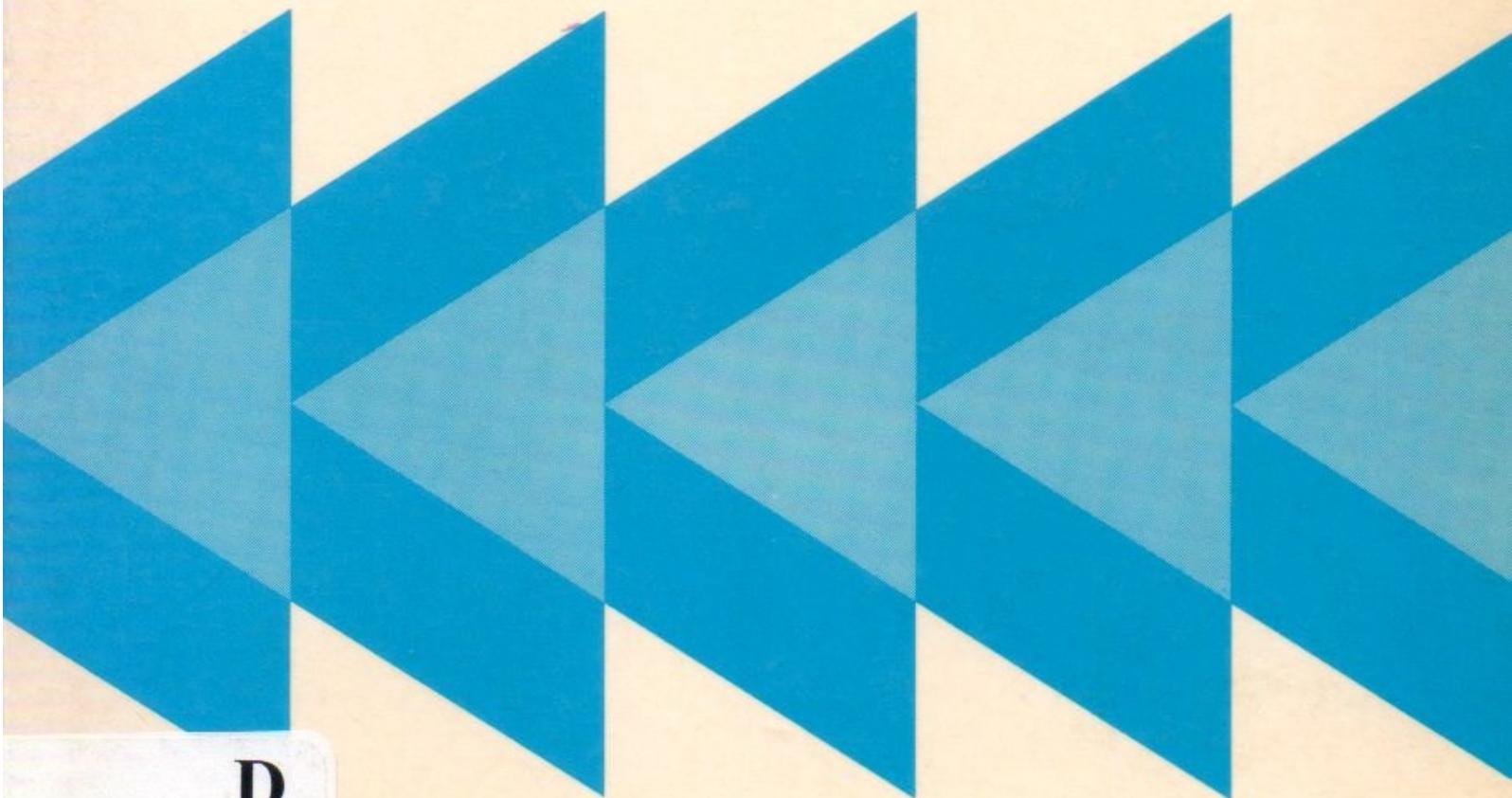


DOMAT DROIT PUBLIC

Jean Gicquel

Droit constitutionnel et institutions politiques

11^e édition



981 D
-1-

MONTCHRESTIEN

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS À LA XI ^e ÉDITION	VII
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	IX
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	XIII
INTRODUCTION : LA PRÉSENTATION DU DROIT CONSTITUTIONNEL	1
<i>Chapitre premier.</i> — L'OBJET ET LA SIGNIFICATION DU DROIT CONSTITUTIONNEL	3
Section I. — <i>L'objet du droit constitutionnel</i>	3
§ 1. — Les phénomènes politiques	4
§ 2. — L'encadrement juridique des phénomènes politiques	9
§ 3. — Le droit constitutionnel et les institutions politiques	16
Section II. — <i>La signification du droit constitutionnel</i>	18
§ 1. — Le dualisme du pouvoir et de la liberté	18
§ 2. — La systématisation de la conciliation	20
<i>Chapitre II.</i> — LA FORMATION DU DROIT CONSTITUTIONNEL CLASSIQUE	22
Section I. — <i>L'invention de l'Occident</i>	22
§ 1. — La notion de contestation	23
§ 2. — La réception de la contestation en Occident	24
Section II. — <i>La civilisation de l'Occident</i>	27
§ 1. — La confiance dans l'individu	27
§ 2. — La croyance en la vertu du dialogue	32
§ 3. — Le goût de l'organisation rationnelle	34
Section III. — <i>Le droit constitutionnel classique</i>	37
§ 1. — Les équilibres du droit constitutionnel classique	37
§ 2. — L'environnement du droit constitutionnel classique	40
<i>Chapitre III.</i> — LA DIFFUSION DU DROIT CONSTITUTIONNEL CLASSIQUE	43
Section I. — L'expansion du droit constitutionnel	43
§ 1. — Les vagues initiales de la constitutionnalisation	43
§ 2. — Les vagues contemporaines de la constitutionnalisation	46

Section II. — Le défi au droit constitutionnel classique	47
§ 1. — Les déformations du droit constitutionnel classique dans les sociétés non occidentales	47
§ 2. — Les transformations du droit constitutionnel classique dans les sociétés occidentales	48

PREMIÈRE PARTIE

LE DROIT CONSTITUTIONNEL CLASSIQUE

<i>Titre premier. — Cadre et étapes du droit constitutionnel classique</i>	53
<i>Chapitre premier. — L'ÉTAT-NATION</i>	54
Section I. — <i>La condition juridique de l'État</i>	55
§ 1. — La définition de l'État	55
§ 2. — Les éléments constitutifs de l'État	57
§ 3. — L'origine de l'État	68
Section II. — <i>Les formes juridiques de l'État</i>	71
§ 1. — L'État simple	72
§ 2. — Les États composés	77
<i>Chapitre second. — LA CONDITION DE L'INDIVIDU</i>	87
Section I. — <i>Liberté politique et liberté physique</i>	89
§ 1. — Considérations générales	89
§ 2. — Les rapports entre les deux sortes de libertés	89
Section II. — <i>Libertés individuelles et droit constitutionnel classique</i>	91
§ 1. — La formation des libertés individuelles	92
§ 2. — Le fondement philosophique de la liberté individuelle	93
§ 3. — Les diverses sortes de libertés individuelles	95
Section III. — <i>Les déclarations des droits</i>	98
§ 1. — La notion de déclaration des droits	98
§ 2. — Les sources des déclarations des droits	100
§ 3. — L'évolution concernant la nature et l'esprit des droits et libertés	102
§ 4. — Le préambule de la constitution du 4 octobre 1958	103
<i>Chapitre III. — LE RÉGIME REPRÉSENTATIF</i>	116
Section I. — <i>La notion de régime représentatif</i>	116
§ 1. — Un dialogue équilibré entre gouvernants et censeurs des gouvernants	116

§ 2. — Un dialogue institutionnalisé entre gouvernants et censeurs des gouvernants	117
Section II. — <i>La formation du régime représentatif</i>	119
§ 1. — Les origines britanniques du régime représentatif	119
§ 2. — Le développement du régime représentatif britannique	120
Section III. — <i>La systématisation du régime représentatif</i>	122
§ 1. — La nouvelle conception du pouvoir	123
§ 2. — La nouvelle organisation du pouvoir	126
§ 3. — La classification des régimes politiques	131
<i>Chapitre IV. — LES ÉLECTIONS DISPUTÉES</i>	145
Section I. — <i>La signification des élections disputées</i>	146
§ 1. — La société pluraliste	146
§ 2. — Le débat sur la société pluraliste et la société unanime	148
Section II. — <i>L'organisation des élections disputées</i>	149
§ 1. — L'organisation de la contestation devant les électeurs	149
§ 2. — L'organisation du corps électoral	159
§ 3. — L'organisation du scrutin	167
§ 4. — Les modes de scrutin ou les systèmes électoraux	169
<i>Chapitre V. — L'ÉTABLISSEMENT DE CONSTITUTIONS</i>	184
Section I. — <i>L'opération constituante</i>	184
§ 1. — Le renouvellement de la fondation de l'État	185
§ 2. — La participation de la nation	185
Section II. — <i>La notion de constitution</i>	186
§ 1. — La définition de la constitution	186
§ 2. — La forme de la constitution	188
Section III. — <i>L'élaboration de la constitution</i>	191
§ 1. — La liberté de comportement des constituants	192
§ 2. — Les modes d'établissement des constitutions	193
Section IV. — <i>La révision de la constitution</i>	196
§ 1. — La révision formelle d'une constitution	197
§ 2. — La révision informelle d'une constitution	200
Section V. — <i>L'abrogation de la constitution</i>	203
§ 1. — L'acte juridique contraire	203
§ 2. — Le fait juridique contraire	203

Section VI. — <i>La protection de la constitution</i>	204
§ 1. — La protection politique de la constitution	204
§ 2. — La protection juridique de la constitution	205
Chapitre VI. — LA DÉMOCRATIE OCCIDENTALE	214
Section I. — <i>La notion de démocratie</i>	215
§ 1. — La définition de la démocratie	215
§ 2. — La construction de la démocratie	216
Section II. — <i>Le fondement de la démocratie</i>	218
§ 1. — La théorie de la souveraineté nationale ou de la nation-personne	219
§ 2. — La théorie de la souveraineté populaire	221
Titre II. — Les institutions politiques des principaux États représentatifs du droit constitutionnel classique	225
Chapitre premier. — LES INSTITUTIONS POLITIQUES DE LA GRANDE-BRETAGNE	226
Section I. — <i>Les éléments du régime politique britannique</i>	227
§ 1. — Le corps électoral	228
§ 2. — Le two-party system	236
§ 3. — Le parlement	243
§ 4. — Le gouvernement	253
§ 5. — La couronne	262
Section II. — <i>L'esprit du système politique britannique</i>	266
§ 1. — La localisation du pouvoir politique	267
§ 2. — La limitation du pouvoir politique	268
Chapitre II. — LES INSTITUTIONS POLITIQUES DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	272
Section I. — <i>La formation des institutions américaines</i>	272
§ 1. — La réussite solitaire	273
§ 2. — La marche à l'indépendance	275
§ 3. — La marche à l'unité	276
Section II. — <i>L'environnement juridique des institutions américaines</i>	278
§ 1. — La constitution de 1787	278
§ 2. — Le fédéralisme	285
Section III. — <i>Les composantes du régime politique américain</i>	288
§ 1. — Le corps électoral	288
§ 2. — Le Congrès des États-Unis	296

§ 3. — Le président des États-Unis	306
§ 4. — Le pouvoir judiciaire	328
Section IV. — <i>L'esprit des institutions politiques américaines</i>	335
§ 1. — Le gouvernement congressionnel	336
§ 2. — Le gouvernement des juges	336
§ 3. — Le gouvernement présidentiel	337
Chapitre III. — LES ÉLÉMENTS D'UN DROIT CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN	339
Section I. — <i>Les institutions politiques de la Suisse</i>	339
§ 1. — Le fédéralisme suisse	340
§ 2. — Les institutions de démocratie semi-directe	342
§ 3. — Le régime directorial	344
Section II. — <i>Les institutions politiques de l'Allemagne</i>	348
§ 1. — La quête de l'unité et de la liberté	348
§ 2. — Le corps électoral	352
§ 3. — Le parlement fédéral	357
§ 4. — L'exécutif fédéral	362
§ 5. — La Cour constitutionnelle fédérale	367
Section III. — « <i>Le patrimoine commun</i> »	370
§ 1. — Le régime parlementaire	370
§ 2. — La protection des droits fondamentaux	374

SECONDE PARTIE

LE DROIT CONSTITUTIONNEL CLASSIQUE ET LES MONDES EN VOIE DE DÉMOCRATISATION

Titre premier. — Le droit constitutionnel de l'U.R.S.S. et des États anciennement marxistes-léninistes	379
Chapitre premier. — DU MARXISME-LÉNINISME À LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE	380
Section I. — <i>La remise en cause des principes marxistes-léninistes</i>	380
§ 1. — L'effondrement de l'idéologie	381
§ 2. — La fin de l'économie socialisée	381
§ 3. — La disparition du camp socialiste	382
§ 4. — L'abandon du modèle constitutionnel stalino-brejnévien	382

Section II. — <i>L'effondrement du système et la transition démocratique</i>	384
§ 1. — La perestroïka soviétique : point de départ du changement	384
§ 2. — La transition démocratique en Europe de l'Est et en Mongolie extérieure ...	385
Section III. — <i>Les conséquences de l'effondrement du système sur les autres États socialistes</i>	388
§ 1. — La Yougoslavie au bord de l'éclatement	388
§ 2. — L'effondrement des régimes assistés	390
§ 3. — Les régimes demeurés fidèles au marxisme-léninisme	390
Chapitre II. — LES INSTITUTIONS POLITIQUES DE L'U.R.S.S.	393
Section I. — <i>La conception soviétique du droit constitutionnel</i>	393
§ 1. — Les principes généraux	394
§ 2. — Les droits et libertés du citoyen	397
Section II. — <i>Les institutions et le fédéralisme soviétiques</i>	400
§ 1. — Droit de suffrage et démocratie directe	400
§ 2. — Les organes centraux du pouvoir	402
§ 3. — Le fédéralisme soviétique	415
Section III. — <i>La vie politique</i>	423
§ 1. — Le parti communiste sur la défensive	423
§ 2. — Les mutations politiques récentes	428
Chapitre III. — LES INSTITUTIONS POLITIQUES DE L'EUROPE DE L'EST ET DES AUTRES ÉTATS ANCIENNEMENT MARXISTES-LÉNINISTES	432
Section I. — <i>La redécouverte du droit constitutionnel occidental en Europe de l'Est</i>	432
§ 1. — L'Europe de l'Est entre parlementarisme et présidentialisme	433
§ 2. — L'effondrement du fédéralisme et de l'autogestion yougoslave	437
Section II. — <i>Les socialismes marxistes du sous-développement : Albanie, Cuba, Chine et socialismes asiatiques</i>	441
§ 1. — Caractères généraux	441
§ 2. — Les États orphelins du socialisme européen	442
§ 3. — La Chine	443
Titre II. — Le droit constitutionnel des sociétés tiers-mondistes	447
Chapitre premier. — LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES SOCIÉTÉS TIERS-MONDISTES	448
Section I. — <i>Les problèmes liés à la formation incomplète de la nation</i>	448
§ 1. — Les obstacles à la formation de l'unité nationale	449
§ 2. — Les conséquences d'une formation retardée de l'unité nationale	451

Section II. — <i>Les problèmes liés au sous-développement économique</i>	453
§ 1. — La définition du sous-développement économique et technique	453
§ 2. — Les inégalités découlant du sous-développement	454
§ 3. — Les stratégies de développement	455
<i>Chapitre II. — L'ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS POLITIQUES DANS LES SOCIÉTÉS TIERS-MONDISTES</i>	459
Section I. — <i>La réception du constitutionnalisme occidental</i>	460
§ 1. — L'introduction du parlementarisme	460
§ 2. — La réussite des institutions parlementaires en Inde	462
Section II. — <i>La répudiation du constitutionnalisme occidental</i>	464
§ 1. — La justification du monopartisme	464
§ 2. — L'institutionnalisation du parti unique	466
Section III. — <i>La mise en œuvre du processus de réhabilitation du constitutionnalisme occidental</i>	468
§ 1. — Le processus africain de démocratisation ou le modèle béninois	468
§ 2. — Le regain constitutionnel africain	469
§ 3. — Les autres lieux du processus de démocratisation	471

TROISIÈME PARTIE

LES INSTITUTIONS POLITIQUES DE LA FRANCE

<i>Titre premier. — L'histoire constitutionnelle de la France</i>	475
<i>Chapitre premier. — L'ANCIEN RÉGIME</i>	476
Section I. — <i>Le pouvoir royal</i>	476
§ 1. — Le principe d'hérédité	476
§ 2. — Le caractère absolu du pouvoir	477
Section II. — <i>Les institutions quasi représentatives</i>	481
§ 1. — Les États Généraux	481
§ 2. — Les assemblées de notables	483
§ 3. — Les parlements judiciaires	483
Section III. — <i>La structure sociale de l'Ancien Régime</i>	484
§ 1. — Le clergé	485
§ 2. — La noblesse	485
§ 3. — Le tiers-état	486

<i>Chapitre II.</i> — LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU MOUVEMENT CONSTITUTIONNEL FRANÇAIS	489
Section I. — <i>L'instabilité politique</i>	489
§ 1. — Le désaccord sur le fondement de l'autorité légitime	490
§ 2. — Le désaccord sur la hiérarchie des pouvoirs politiques	491
§ 3. — Le désaccord sur les rapports entre le spirituel et le temporel dans le cadre de l'État	491
§ 4. — L'atténuation de l'instabilité constitutionnelle	493
Section II. — <i>Les cycles constitutionnels français</i>	496
§ 1. — Le mouvement cyclique	496
§ 2. — Les raisons du retour des cycles	497
<i>Chapitre III.</i> — LE PREMIER CYCLE DE L'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE : 1789-1848	498
Section I. — <i>La période de gouvernement conventionnel ou d'assemblée (1789-1795)</i>	498
§ 1. — La constitution du 14 septembre 1791	499
§ 2. — La première République	500
Section II. — <i>La période de réaction et de dictature de l'exécutif (1795-1814)</i>	503
§ 1. — La constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795)	503
§ 2. — La constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) et la dictature napoléonienne	505
Section III. — <i>La période d'équilibre entre le législatif et l'exécutif : l'établissement du régime parlementaire sous la monarchie constitutionnelle (1814-1848)</i>	507
§ 1. — La charte constitutionnelle du 4 juin 1814	508
§ 2. — L'acte additionnel aux constitutions de l'Empire du 22 avril 1815	510
§ 3. — La révolution de 1830	511
§ 4. — La charte du 14 août 1830	512
<i>Chapitre IV.</i> — LE SECOND CYCLE DE L'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE : 1848-1958	515
Section I. — <i>La séparation des pouvoirs et la montée du pouvoir législatif (1848-1851).</i>	515
§ 1. — La révolution de 1848 et la Seconde République	515
Section II. — <i>La réaction de l'exécutif (1851-1870)</i>	518
§ 1. — Le coup d'État du 2 décembre 1851	518
§ 2. — La constitution du 14 janvier 1852	519
§ 3. — La constitution du 21 mai 1870	520
Section III. — <i>La République parlementaire (1871-1940)</i>	521
§ 1. — La préparation de la constitution de 1875	521
§ 2. — Le régime établi par la constitution de 1875	524

§ 3. — La structure des pouvoirs publics dans la constitution de 1875	528
§ 4. — L'application de la constitution de 1875	531
§ 5. — La fin de la III ^e République et la situation politique de 1940 à 1944	540
§ 6. — L'élaboration de la constitution du 27 octobre 1946	543
§ 7. — La constitution du 27 octobre 1946 ou la constitution de la IV ^e République.	546
Titre II. — Les institutions politiques contemporaines de la France	555
<i>Chapitre premier.</i> — LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958	556
Section I. — <i>La place des institutions de 1958 dans le mouvement constitutionnel national</i>	558
§ 1. — Les nouveautés de la constitution de 1958	558
§ 2. — La fécondité de la pratique de la constitution de 1958	562
Section II. — <i>Les origines de la constitution de 1958</i>	565
§ 1. — La crise de la décolonisation	565
§ 2. — La crise des institutions	568
Section III. — <i>L'application de la constitution de 1958</i>	572
§ 1. — L'instauration du régime présidentiel	572
§ 2. — L'apparition du régime parlementaire (1986-1988)	581
Section IV. — <i>La révision de la constitution de 1958</i>	584
§ 1. — La procédure de révision	585
§ 2. — Les révisions constitutionnelles	588
Section V. — <i>L'interprétation de la constitution de 1958</i>	589
Section VI. — <i>La protection de la constitution de 1958</i>	590
<i>Chapitre II.</i> — LE POUVOIR DE SUFFRAGE OU LE PEUPLE	592
Section I. — <i>La place du pouvoir de suffrage</i>	593
§ 1. — La condition du corps électoral	593
§ 2. — La composition du corps électoral	594
§ 3. — L'organisation du corps électoral	596
Section II. — <i>Les expressions du pouvoir de suffrage</i>	606
§ 1. — Le droit commun électoral	607
§ 2. — Les élections communautaires	615
<i>Chapitre III.</i> — LE POUVOIR EXÉCUTIF	618
Section I. — <i>Le président de la République</i>	619
§ 1. — La condition présidentielle	620
§ 2. — Le pouvoir présidentiel	653

Section II. — <i>Le gouvernement</i>	685
§ 1. — L'organisation gouvernementale	686
§ 2. — Le pouvoir gouvernemental	701
Section III. — <i>Les conseils de l'exécutif</i>	715
§ 1. — Le Conseil d'État	715
§ 2. — Le Conseil supérieur de la magistrature	716
§ 3. — Le Conseil économique et social	717
<i>Chapitre IV. — LE POUVOIR DÉLIBÉRANT OU LE PARLEMENT</i>	719
Section I. — <i>Le recrutement du Parlement</i>	722
§ 1. — L'accession au mandat parlementaire	722
§ 2. — La protection du mandat parlementaire	746
Section II. — <i>L'organisation et le fonctionnement du Parlement</i>	757
§ 1. — Les réunions du Parlement	758
§ 2. — L'organisation interne du Parlement	762
Section III. — <i>Les missions du Parlement</i>	778
§ 1. — La fonction d'information	778
§ 2. — La fonction de contrôle	784
§ 3. — La fonction législative	792
<i>Chapitre V. — LE POUVOIR JURIDICTIONNEL OU LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL</i>	835
Section I. — <i>La composition et l'organisation du Conseil constitutionnel</i>	836
§ 1. — La composition du Conseil	836
§ 2. — L'organisation du Conseil	841
Section II. — <i>Les compétences du Conseil constitutionnel</i>	842
§ 1. — Les chefs de compétences du Conseil constitutionnel	843
§ 2. — Les missions du Conseil constitutionnel	845
ANNEXES	
I. La constitution du 4 octobre 1958	849
II. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789	861
III. Le préambule de la constitution du 27 octobre 1946	863
INDEX ANALYTIQUE	865
ADDENDUM	887
NOTES PERSONNELLES	891

Résumé

DOMAT DROIT PUBLIC

Le droit constitutionnel a l'insigne vertu de servir de référence au juriste et au citoyen. L'État de droit résume son ambition et fonde, par voie de conséquence, sa réputation. La commémoration du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, placée à la tête de la Constitution du 14 septembre 1791, revêt, dans ces conditions, valeur de symbole.